

L'édito de la Présidente

avril 2017 - n° 2



Face à l'engorgement de la MDPH, confrontée à une augmentation constante des demandes d'aides, le Conseil Départemental a décidé de soutenir le projet de modernisation de l'institution.

En effet, depuis quelques mois, le processus de dématérialisation se met en place progressivement. Une démarche qui consiste à numériser, dès leur arrivée, les dossiers de personnes non encore connues de la MDPH, en vue d'assurer un traitement plus rapide.

Par ailleurs, l'ouverture récente d'un service en ligne, permet de simplifier les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

En parallèle, des moyens supplémentaires ont été dégagés, notamment pour renforcer les équipes de la MDPH, développer l'accueil de proximité...

La deuxième édition de la newsletter vous présente les principales actions engagées.

Agnès FIRMIN-LE BODO
Présidente de la MDPH

1^{ère} Vice-Présidente du Département en charge de l'action sociale

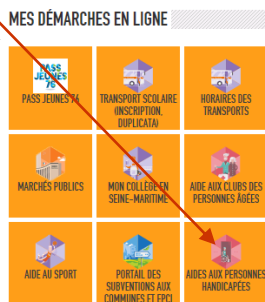
Une volonté de simplifier son fonctionnement

Nouveau ! → un service en ligne

sur le site du [Département de la Seine-Maritime](http://www.seine-maritime.fr)



Ouvert depuis le 27 février 2017, le service est destiné **aux personnes en situation de handicap qui disposent déjà d'un dossier MDPH**, et qui souhaitent consulter :



- ⇒ leur droit(s) en cours
- ⇒ l'état d'avancement de leur dossier
- ⇒ renouveler une demande ou bien
- ⇒ transmettre à la MDPH des documents numérisés

Pour la MDPH, l'objectif est de procéder à un traitement totalement dématérialisé d'une demande de renouvellement, ce qui l'oblige, en simultanément, à numériser le dossier déjà existant.



C'est pourquoi le service en ligne est ouvert de manière progressive, dans un premier temps, aux personnes dont les **droits arrivent à échéance** au cours de l'année.

Pour accéder au service, la MDPH communique les codes d'accès personnels, accompagnés d'un mode d'emploi :

- ⇒ aux personnes en situation de handicap ou à leurs parents (pour les personnes de moins de 20 ans)
- ⇒ aux représentants légaux, pour les personnes sous tutelle ou curatelle

L'envoi des courriers est effectué par un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail)

La rénovation des locaux de l'antenne du Havre

Le Département a réalisé des travaux d'aménagement au rez-de-chaussée de l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) du Havre, qui héberge l'antenne de la MDPH.

Ainsi, et pour améliorer l'accueil de proximité, cette antenne bénéficie aujourd'hui d'une nouvelle configuration :

- ⇒ création d'une salle d'attente
- ⇒ installation matérielle supplémentaire pour un travailleur social
- ⇒ possibilité de visites médicales sur rendez-vous, ce qui permet d'éviter les déplacements sur Rouen



L'espace internet MDPH



Consulter le site

www.seinemaritime.fr

En 2016, la page internet MDPH a été consultée + de 37 000 fois

Une évaluation pluridisciplinaire concertée

Chargée d'évaluer les situations de handicap et son retentissement dans la vie quotidienne, la MDPH s'entoure de partenaires pluridisciplinaires compétents.

Il s'agit de professionnels issus du champ sanitaire, médico-social, social, pédagogique..., qui se coordonnent afin de proposer des solutions de compensation adaptées. Propositions qui sont ensuite présentées à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), pour décision.

À ce titre, la MDPH veille à renforcer les conventions de partenariat, tant institutionnels qu'associatifs, notamment dans le cadre des équipes pluridisciplinaires qui se mobilisent pour éviter le plus possible les ruptures de parcours, d'accompagnement...

La scolarisation des élèves en situation de handicap

Face à l'augmentation du nombre de demandes d'aide humaine, des groupes de travail et d'information à destination des professionnels et des familles, sont en cours de préparation en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Des permanences aux usagers

- **Nouveau !** Pour une aide aux personnes, en situation de handicap moteur, à l'élaboration de leur projet de vie (besoins, attentes) et à leurs démarches auprès de la MDPH, l'APF (Association des Paralysés de France) tient une permanence à Rouen.
Les permanences de l'APF sont affichées à la MDPH.

Des documents téléchargeables :

- ⇒ [Comment faire une demande à la MDPH et constituer son dossier ?](#)
- ⇒ [Le formulaire de demande \(manuscrit ou de saisie en ligne\)](#)
- ⇒ [La liste des documents à joindre pour toute demande](#)
- ⇒ [Les antennes MDPH et horaires](#)

Les documents sont régulièrement actualisés.

- pour des situations particulières et complexes telles qu'une demande de Prestation de Compensation du Handicap (PCH), une orientation en établissement...

Les permanences sont tenues par des professionnels de la MDPH et ont lieu à Rouen sur rendez-vous.

- pour une aide aux personnes qui présentent un handicap psychique, et afin qu'elles puissent renseigner leur formulaire et être aidées à exprimer leur projet de vie (attentes, besoins), l'UNAFAM (union nationale des amis et familles de malades psychiques) tient une permanence à Rouen et à l'antenne du Havre.

Les permanences de l'UNAFAM sont affichées à la MDPH.

- pour informer le public sur les clubs sportifs et associations labellisés « Sport & Handicap », les aides financières..., la CDSH 76 (Commission Départementale Sport & Handicap de Seine-Maritime) tient une permanence à Rouen et à l'antenne du Havre.

Contact CDSH 76 : 02 35 73 28 88 ou sur le site www.sporthandicap76.fr/

Plus d'informations sur les permanences, consulter le site www.seinemaritime.fr



La MDPH et ses antennes



Tél : 02 32 18 86 87 (n° unique)

MDPH

13 rue Poret de Blosserville

76100 **ROUEN**

Mél : mdph@seinemaritime.fr

www.seinemaritime.fr

Fax : 02 35 62 85 58

DIEPPE

UTAS - Unité Territoriale d'Action Sociale
1 avenue Pasteur

YVETOT

CMS - Centre Médico-Social
31 rue du Docteur Zamenhof

LE HAVRE

UTAS - Unité Territoriale d'Action Sociale
89 boulevard de Strasbourg

FECAMP

CMS - Centre Médico-Social
5 rue Henri Dunant